



La Source.

Institut et Haute
Ecole de la Santé

■ Centre de documentation

Déclaration de perte de document

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Email :		Téléphone :	
Statut : <input type="radio"/> Etudiant		<input type="radio"/> Enseignant	<input type="radio"/> Personnel de La Source <input type="radio"/> Externe

Référence du document : Cote :..... Numéro :.....

Titre, auteur, édition, éditeur, année

.....
.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

Déclaration reçue le Par.....

Remarques :

Une fois la déclaration reçue, les bibliothécaires effectuent un contrôle dans les deux semaines qui suivent la déclaration de perte afin de vérifier que le document de réapparaît pas. Nous vous rendons attentif-ve au fait qu'une fois la facture établie, le montant des frais administratifs reste dû (env. 20 CHF), même si le document déclaré comme perdu est rendu.

Contrôle au rayon 1 Date :..... Contrôle au rayon 2 Date :.....

Date de traitement :